

DECLARATION

Ville de Montreuil, jeudi 26 juin 2014



Rythmes scolaires à Montreuil Déclaration de la majorité municipale

Nous sommes au terme de l'échéance fixée par le Gouvernement concernant les rythmes scolaires.

Les communes ont jusqu'au 27 juin pour déposer leur scénario pour la rentrée scolaire de septembre 2014.

Elue depuis le 30 mars, et en fonction effective depuis le 5 avril dernier, la nouvelle majorité s'est attelée à cette tâche.

A l'initiative du maire, elle a décidé de s'adresser à l'ensemble des partenaires directement concernés par cette réforme : les parents d'élèves, les enseignants, les acteurs des temps péri-scolaires (agents communaux, associations sportives et culturelles, etc.).

Une première journée de concertation a eu lieu le 17 mai. Un comité de pilotage a été mis en place à cette occasion. Son objectif : veiller et travailler à des options visant à accompagner les nouveaux rythmes scolaires d'un projet éducatif bénéfique aux enfants et à leur avenir.

A l'issue de ce processus démocratique, un plan de travail a vu le jour. Force est de constater à cette heure que le temps et les marges de manœuvre budgétaires nous manquent pour arriver à un projet éducatif partagé qui soit à la hauteur de nos exigences.

Oui, nous avons des ambitions pour les enfants de Montreuil, tous les enfants de Montreuil quelle que soit leur origine sociale.

Ces ambitions exigent des moyens. Elles ont donc un coût. Il est élevé et n'est que partiellement compensé par l'Etat qui accorde, via le fonds d'amorçage, 50 euros par enfant et par an auxquels s'ajoutent les subventions de la CAF pour les 3 heures de temps périscolaire.

Cela signifie que la Ville doit trouver les marges de manœuvre pour assumer le coût réel du temps éducatif péri scolaire (plusieurs millions d'euros) pour ne pas proposer un scénario au rabais.

Le Pacte républicain repose sur l'assurance d'une égalité d'éducation et de traitement pour tous les enfants en âge de scolarité quel que soit le lieu où ils vivent : dans une commune riche ou dans une commune aux moyens limités.

Ces circonstances se heurtent à l'intérêt commun des enfants, des parents et à celui de tous les personnels éducatifs, des agents communaux. Elles nous conduisent donc ce jour à formuler les positions suivantes :

- Nous souhaitons poursuivre la réflexion entamée depuis la mise en place du 1^{er} comité de pilotage pour trouver le meilleur scénario dans l'intérêt des enfants et en respectant les conditions de travail des acteurs de l'école et du périscolaire.
- Nous avons besoin de temps pour recruter les animateurs formés et en nombre suffisant pour encadrer les enfants, pour travailler sur l'utilisation des locaux adaptés, pour améliorer l'offre éducative à l'école et dans les centres de loisirs, pour faire appel à la richesse du tissu associatif montreuillois.
- Nous demandons, une nouvelle fois, l'établissement d'un calendrier d'application tenant compte du principe de réalité et nous permettant à la rentrée 2015-2016 de satisfaire tous les critères éducatifs nécessaires à la réussite des enfants de Montreuil.
- Nous demandons des moyens financiers supplémentaires. Ce qui nous est donné par l'Etat via le fond d'amorçage ne peut pas nous être repris via la baisse des dotations aux collectivités.
- Nous demandons la pérennisation des engagements financiers de l'Etat dont la fin est annoncée pour 2016.

Le ministre de l'Education nationale a annoncé que l'application de cette réforme sera néanmoins obligatoire dès la rentrée de septembre 2014.

Face à cette contrainte, et sans renoncer à nos exigences à l'égard de l'éducation des enfants de Montreuil, au nom du principe de réalité évoqué ci-dessus, au nom des principes républicains, nous prendrons nos responsabilités pour la réussite de la rentrée scolaire 2014 tout en continuant la réflexion pour rendre plus ambitieux les nouveaux temps périscolaires pour la rentrée 2015.

Le comité de pilotage poursuivra son travail et nous souhaitons qu'il devienne une force de proposition pérenne à Montreuil.

A l'engagement de la Ville doit correspondre un engagement du Ministère et de l'Académie qui soit à la hauteur des enjeux démographique, de réussite de tous les enfants de Montreuil. Dans ce cadre, comme le réclament légitimement les parents et les enseignants, nous n'acceptons pas et n'accepterons pas qu'une seule classe de la ville se retrouve privée d'enseignant.

La municipalité, aux côtés des parents d'élèves, des enseignants, des personnels éducatifs et des agents communaux, n'a qu'une exigence pour la réforme des rythmes scolaires à Montreuil : qu'elle réponde aux besoins de l'enfant et soit conforme à la devise républicaine d'Egalité.